



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 14 janvier 2021

20 heures 00

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-18, Madame le Maire, DOARÉ Caroline, propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos au vu des mesures ministérielles sur la COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Madame le Maire soumet le huis clos au vote à main levée.

Le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour et 0 contre, qu'il se réunit à huis clos pour des raisons sanitaires au vu des circulaires ministérielles.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 08 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Madame DOARÉ Caroline (Maire), le 14 janvier 2021 à 20h00 salle de conseil de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020

Délibérations

Désignation des membres de l'AFR - Annule et remplace la délibération n° DE_2020_065

Demande aide financière pour l'installation d'un visiophone dans l'école

Avenant n° 1 : Idéo Point Com

Dissimulation et renforcement du réseau Télécom Le Sentier – rue de la Fontaine

Décisions

2020-39

2020-40

Divers

Distribution des bulletins communaux et des numéros d'adressage

Voirie

Bâtiments communaux

Stage à l'école

Présents : Madame BLANCHARD Marie, Madame DOARÉ Caroline, Madame GUEPIN Sandrine, Monsieur GUILLON Claude, Monsieur JANVIER Fabien, Madame GUILLON Tiphaine, Monsieur LAUGIS Frédéric, Monsieur LEDRU Emmanuel, Madame LETOURMY Florence, Monsieur NAUDIN Arnaud, Monsieur PODEVIN Daniel, Madame ROUILLON Fanny, Madame VAULET Marie-Bélandre

Représentés par : Monsieur CHEVALIER Hugues par Monsieur LAUGIS Frédéric, Monsieur DESLIES Corentin représenté par Madame DOARÉ Caroline

Secrétaire de Séance : Madame ROUILLON Fanny.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Approbation du Procès-verbal du 17 décembre 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 17 décembre 2020.

DE_2021_001 : DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Le Conseil Municipal

Vu le renouvellement des conseils Municipaux du 23 mai 2020,

Vu le procès-verbal d'installation du Maire et des Adjointes en date du 23 mai 2020,

Vu les articles R 133-1 à R 133-9 du code rural et de la pêche maritime relatifs à l'aménagement foncier rural fixent la composition du bureau des Associations Foncières de Remembrement (AFR),

Vu l'alinéa b de l'article R133-3 du code précité, précisant la composition du bureau actuel qui est composé de six représentants désignés pour 6 ans par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture,

Vu la délibération n° DE_2020_065 en date du 03 septembre 2020 portant désignation des membres de l'association foncière de remembrement de Monthodon,

Considérant le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Loches sollicitant une liste par ordre préférentiel,

Considérant la nécessité d'annuler et remplacer la délibération n° DE_2020_065 en date du 03 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne :

Monsieur JANVIER Fabien, Adjoint au Maire qui représentera Madame le Maire, et son suppléant Monsieur LEDRU Emmanuel, Conseiller Municipal, Monsieur BENEVAUT Bruno, Monsieur LEDOUX Quentin, Monsieur GUILLON Guillaume, propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement qui jouissent de leurs droits civils, ayant atteint leur majorité et de nationalité française.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/01/2021,
de la réception le 15/01/2021 - Et de l'affichage le 15/01/2021
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20210114-DE_2021_001-DE

DE_2021_002 : DEMANDE AIDE FINANCIERE POUR L'INSTALLATION D'UN VISIOPHONE A L'ECOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction interministérielle du 29 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité à mettre en œuvre dans les écoles,

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Conformément à l'instruction interministérielle du 29 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité à mettre en œuvre dans les écoles, il est demandé aux collectivités de renforcer la sécurité aux abords des écoles et dans les établissements scolaires et de mettre à disposition des directeurs d'école les moyens de l'application du P.P.M.S. (Plan Particulier de la Mise en Sûreté).

La commune a installé un visiophone situé à l'entrée du portail de l'école dans l'objectif d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Les travaux ont été effectués en décembre 2020.

Vu le coût final de cette opération s'élevant à :

DEPENSES H.T.		RECETTE H.T.	
Coût de l'opération : Mise en place d'un interphone de type URMET VIDEO	1 344.03 €	Coût de l'opération : Mise en place d'un interphone de type URMET VIDEO	1 344.03 €
		Aide financière FIPD (40%)	537.61 €
		Autofinancement	806.42 €

Considérant que ce projet est éligible au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite une subvention au titre du Fond Interministériel de la Délinquance (FIPD),
- Autorise Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce projet.
-

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/01/2021,
de la réception le 15/01/2021 - Et de l'affichage le 15/01/2021
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20210114-DE_2021_002-DE

DE_2021_003 : AVENANT N°1 IDEO POINT COM

Madame le Maire,

Vu la délibération n° DE_2020_052 en date du 02 juillet 2020 relative à la convention avec Idéo Point Com pour l'élaboration et l'édition du bulletin municipal 2020-2021,

Vu la nécessité d'ajouter des pages supplémentaires au bulletin municipal 2020-2021,

Considérant l'avenant n° 1 de la société Idéo Point Com reçu en date du 08 janvier 2021 avec un coût additionnel pour 8 pages supplémentaires d'un montant de 210 € HT,

Sollicite l'avis du conseil municipal sur cet avenant n° 1,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Emet un avis favorable à cette proposition,

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1, dont une copie est jointe.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/01/2021,
de la réception le 15/01/2021 - Et de l'affichage le 15/01/2021
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20210114-DE_2021_003-DE

DE_2021_004 : DISSIMULATION ET RENFORCEMENT RESEAU TELECOM LE SENTIER - RUE DE LA FONTAINE

Délibération annulée et remplacée suite à une erreur matérielle.

DE_2021_004BIS : DISSIMULATION ET RENFORCEMENT RESEAU TELECOM LE SENTIER - RUE DE LA FONTAINE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de dissimuler et renforcer les réseaux aériens télécom situés Le Sentier et rue de la Fontaine.

La mairie de Monthodon a sollicité un devis auprès des entreprises BOUYGUES pour ces travaux.

Vu le devis de Bouygues en date du 14 décembre 2020 d'un montant total H.T. de 23 312.03 € soit T.T.C. de 27 974.44 € pour la dissimulation et le renforcement du réseau télécom,

Vu la demande de la mairie pour la prise en charge financière des matériels et du câblage pour les travaux télécom auprès de l'entreprise ORANGE,

Vu les devis de l'entreprise Orange en date du 14 décembre 2020 d'un montant total H.T. de 3 723.53 €,

Vu la délibération n° DE_2021_004 en date du 14 janvier 2021 concernant la dissimulation et le renforcement des réseaux télécom Le Sentier - rue de la fontaine,

Considérant la réponse d'ORANGE d'un restant à charge par la commune d'un montant total H.T. de 3 723.53€,

Considérant le reste à charge par la commune des travaux télécom réalisés par l'entreprise BOUYGUES d'un montant H.T. de 21 608.43 €,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau télécom au Sentier et rue de la Fontaine,

Considérant l'erreur matériel sur la délibération n° DE_2021_004 en date du 14 janvier 2020, il est nécessaire d'annuler et remplacer cette délibération,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau télécom et du réseau électrique,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de dissimulation et de renforcement du réseau télécom au Sentier et rue de la Fontaine,

S'ENGAGE à payer la part communale des travaux réalisés par BOUYGUES et ORANGE,

AUTORISE Madame le Maire à signer les devis afférents aux travaux,

DECIDE d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal 2021.

Résultat du vote : Refusé

Votants : 15 Pour : 0 Contre : 10

Abstention : 5 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/01/2021,
de la réception le 15/01/2021 - Et de l'affichage le 15/01/2021
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20210114-DE_2021_004BIS-DE

Décisions

N° 2020-39	Etude préliminaire – dissimulation des réseaux - Rue du Commerce Nord	SIEIL Tours (37013)
N° 2020-40	Droit de Préemption - Sections ZO n° 73	Maître Xavier BLEIN Notre Dame d'Oé (37390)

Divers

Distribution des bulletins communaux et des numéros d'adressage

Madame le Maire informe le conseil municipal que les bulletins communaux devront être distribués avec les numéros d'adressage et ainsi faire le recensement des panneaux des nouvelles dénominations des lieux-dits.

Salle Eva Paris

Madame le Maire indique qu'un point sur la fin des travaux sera fait avec le Maître d'œuvre le vendredi 22 janvier 2021.

Stade

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier de l'association La Gaillarde Sportive a été reçu concernant la dégradation du plexiglass des logettes du stade. Les agents du service technique vont procéder au remplacement du plexiglass.

Stage à l'école maternelle

Madame le Maire présente une demande de stage au sein de l'école maternelle par une personne souhaitant valider un parcours professionnel avec Pôle Emploi. Le conseil municipal est favorable à cette demande.

Point sur les différentes commissions

- * Commission Parcours de découverte :

Madame le Maire souhaite que la commission se réunisse afin de faire un état des parcours et programmer leur nettoyage.

- * Commission voirie :

En accord avec plusieurs communes voisines, les travaux de voirie se feront par groupement de commande afin de bénéficier de prix attractifs.

Prochain conseil municipal : jeudi 25 février 2021 à 20h.

Date à retenir :

Réunion fleurissement le vendredi 29 janvier 2021 à 08h30.

Commission bâtiments le samedi 30 janvier 2021 à 09h30.

Commission parcours de découverte le samedi 13 février 2021 à 9h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22 heures 00.

Le secrétaire,
Madame ROUILLON Fanny

Le Maire,
Caroline DOARÉ